

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de requalification des équipements sportifs du Haras du Pin sur le périmètre dit des Grands-Champs

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d : Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes	Le projet est susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes lors de certaines compétitions équestres.  Le projet est en outre soumis aux rubriques 2.1.5.0 et 3.3.1.0 relatives à la loi sur l'eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à requalifier et à agrandir les équipements sportifs situés sur la zone des Grands Champs du Haras du Pin (qui couvrent actuellement moins de 7 ha) pour l'accueil des compétitions qui s'y déroulent.

Le périmètre globale de l'étude porte sur une zone d'environ 15 ha dédiée spécifiquement à l'organisation de compétitions équestres – Concours de Saut d'Obstacles, Concours de Saut International, Dressage, Attelage – et dotés de plusieurs carrières de compétition ou d'entraînement.

Les installations actuelles, utilisées pour les récents Jeux Equestres Mondiaux en 2014, disposent également de plateformes bétonnées ou stabilisées, et d'aires réservées aux boxes de chevaux ou au stationnement de camions et de vans.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet consistent notamment à rénover les équipements existants, et améliorer les conditions d'accueil des compétitions se déroulant sur le site des Grands champs, tant sur le plan paysager que d'un point de vue environnemental. Le fonctionnement du site ne sera pas modifié : on retrouvera au nord les carrières et les zones de détente, au centre les boxes, et enfin au sud une zone de stationnement de véhicules réservés à l'usage unique des compétiteurs. Un bâtiment à double niveau sera également réalisé sur une esplanade.

Le projet vise à améliorer la sécurité du site et son accessibilité, notamment pour les véhicules des participants dont une partie stationne actuellement sur une zone enherbée peu adaptée. Ainsi, les aménagements prévus seront à la fois une réhabilitation et une extension du site existant.

En outre, le projet vise également à réduire les incidences paysagères et environnementales actuelles. Ainsi, le projet intègre la réalisation de nouveaux boxes avec traitement architectural ; ces structures remplaceront les boxes actuels, initialement provisoires, qui sont vétustes et ont un impact paysager clairement négatif.

De plus, une attention particulière sera portée sur le mode de gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Chaque type d'eaux usées (sanitaires, restauration...) fera l'objet d'une filière de traitement spécifique. Les eaux des douches de chevaux rejoindront le système de gestion des eaux pluviales après filtre à paille. Les eaux pluviales seront dirigées vers une noue principale qui alimentera l'étang de genêts situé en aval. Un système de recyclage sera mise en place pour l'arrosage des carrières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé selon le phasage suivant :

- Création des plateformes du parking camions, du parking privé dédié aux vans et vans attelés, création des voiries d'entretien et de desserte dans le site en matériau stabilisé.
- Création des différents réseaux dont ceux dédiés à la gestion des eaux pluviales
- Création des plateformes pour le bâtiment et les carrières
- Création du bâtiment d'accueil du public/restaurant
- Création des boxes
- Plantation des espaces verts
- Finalisation des carrières et des zones de détente par apport de sable.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone des Grands Champs est découpée de la manière suivante :

La carrière principale (existante) et la carrière Furioso (nouvellement créée) s'organisent au Nord des Grands Champs ; elles sont séparées par l'avenue piétonne (allée des Grands Champs).

Une vaste esplanade accueille un bâtiment à double niveau pour accueillir les différents usages (accueil, administration, restauration). D'une volumétrie simple, il prend position dans son orientation et s'assume avec discrétion au profil de l'intégration paysagère.

Les aires de détente s'organisent selon le même principe que les carrières ; elles sont séparées par l'avenue des Grands champs.

Une zone dédiée aux boxes fixes s'organise selon la trame d'une cour rectangulaire, comportant un carré de pelouse et quelques arbres tiges au centre ; les boxes se répartissent sur les côtés. Cette zone comportera 300 boxes.

Une zone de stationnement de 112 unités (non ouvertes au public) sera dédiée au stationnement des véhicules des participants des compétitions (vans attelés et camions) dans la partie sud du terrain pour assurer une flexibilité dans l'usage. Elle sera essentiellement destinée au poids lourds et aux vans attelés.

Chaque zone disposera de WC avec traitement in situ (de type assainissement non collectif).

Au sud des terrains, derrière une haie bocagère, sera aménagée une zone destinée aux boxes démontables (qui peuvent être ponctuellement nécessaires sur de grosses compétitions). Enfin, deux zones de stationnement provisoires seront réalisées au sud et au sud-est des terrains, permettant d'accueillir 150 places supplémentaires pour des manifestations équestres de plus grande importance.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à Autorisation Spéciale du fait de sa localisation en site classé
- à la Loi sur l'Eau, une démarche est engagée en ce sens

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale d'intervention :	15 ha
-dont bâtiment et voiries :	3,3 ha
-dont sol technique équestre (carrière, repos, rond...) et gradins :	2,6 ha
-dont dalles (box) :	1,0 ha
-dont sable stabilisé :	0,9 ha
-dont espaces verts :	3,3 ha
- dont mélange terre-pierre :	3,2 ha
-dont dalles engazonnées :	0,7 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 09' 10" E Lat. 48° 44' 11" N

Lieu-dit le Vieux Pin  
61310, Le Pin-au-Haras  
61310, Gouffern-en-Auge  
(comprenant l'ancienne commune  
de la Cochère)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	selon l'atlas des patrimoine (DRAC de Normandie) : - bien inscrit au patrimoine mondial : non - monument historique : oui (plusieurs éléments protégés) - site patrimonial remarquable : non
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de milieux fortement prédisposés à la présence de zone humide, selon l'inventaire régionale des zones humides (sud du château). Une étude spécifique est en cours pour évaluer l'étendue de la zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté inter-préfectoral Orne-Calvados signé respectivement les 17/02 et 08/03/2017, le site est concerné par une zone de répartition des eaux au droit de l'ancienne commune de la Cochère.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon l'Agence régionale de santé de Normandie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, selon les données de la DREAL de Normandie
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site du haras du Pin est intégralement inclus dans le site Natura 2000 "Bocages et vergers du sud Pays d'Auge" FR2502014 défini au titre de la directive "Habitats"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le haras du Pin constitue en lui-même un site classé par décret ministériel du 04/09/2013 (code 61023). L'emprise englobe 1 433 ha.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du Haras du Pin dispose de son propre réseau d'eau permettant l'arrosage des carrières. Aucun prélèvement supplémentaire d'eau n'est envisagé dans le cadre du projet. Un recyclage d'eaux pluviales sera réalisé à terme sur le site des Grands champs notamment pour l'arrosage des carrières, avec un appoint d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les carrières et ronds de longe seront drainés. Les eaux pluviales seront dirigées vers la noue puis l'étang des genêts.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade de conception du projet, celui-ci sera probablement excédentaire en matériaux afin de permettre l'intégration paysagère des aménagements. Les études en cours sur le volet dimensionnel des structures et le volet géotechnique permettront de préciser ce point. Autant que de besoin, le réemploi des matériaux sur site sera privilégié.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du sable issu d'une carrière proche sera utilisé pour la réalisation des nouvelles carrières équestres.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à étendre une zone déjà en partie aménagée pour les activités équestres. Par ailleurs, les prairies ainsi que les haies arbustives font l'objet d'une gestion par coupe et taille en dehors de la période de plus grande sensibilité, ce qui limite les effets sur la biodiversité (notamment sur l'avifaune nicheuse). Les espaces paysagers nouvellement créés dans le cadre du projet seront réalisés à partir d'essences locales favorisant l'intégration paysagère et la réappropriation de la faune locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le domaine est intégralement inclus dans le site Natura 2000 "Bocages et vergers du sud Pays d'Auge" FR2502014 défini au titre de la directive "Habitats". Ce site est désigné notamment pour la présence de 3 espèces d'insectes dont 2 sont protégées (pique prune et grand capricorne). Les aménagements prévus évitent d'impacter les arbres feuillus de haute tige (susceptibles d'abriter les insectes mentionnés). Le projet n'est donc pas de nature à menacer directement ou indirectement les espèces insectes mentionnées. En outre, les haies nouvellement créées dans le cadre du projet feront l'objet d'une taille régulière en période automnale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation d'espaces forestiers ou maritimes; Consommation limitées de prairies du domaine actuellement non utilisées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon la DREAL de Normandie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-aléa retrait-gonflement des argiles : aléa fort -absence de cavité souterraine recensée mais terrain prédisposé aux marnières - absence de risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou de nappe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les compétitions engendrent des déplacements ; le projet améliore les conditions d'accueil des participants aux compétitions équestres par la création d'une zone de stationnement dédiée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site des Grands champs fera l'objet, lors des compétitions, d'une sonorisation au niveau des carrières et des boxes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs éventuelles sont limitées à la gestion du fumier (rappelons que les effluents liquides produits feront l'objet d'un traitement in situ).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera réalisé le long de l'allée des Grands Champs ainsi que les abords du bâtiment, des boxes, des zones de stationnements et des espaces techniques. Une extinction sélective sera faite par zone.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales des zones perméables rejoindront des micro noues le long de l'allée des Grands Champs. l'essentiel des flux ainsi que les eaux des boxes (douches des chevaux filtrées) rejoindra une noue principale qui longe l'Est du site. Cette noue alimentera l'étang des Genêts, en aval.</p> <p>Les eaux pluviales des zones imperméabilisées seront canalisées (caniveaux, avaloirs...); les carrières et ronds de longe seront drainés; les eaux drainées seront dirigées vers la noue puis l'étang des genêts. Les eaux de toiture seront collectées dans des citernes enterrées pour sub irrigation des carrières.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>2 zones de traitement d'assainissement non collectif sur site par épandage puis rejet dans le milieu naturel après traitement pour les effluents issus du bâtiment (effluents de restauration qui passeront par un bac dégraisseur et sanitaires) et, en dehors du bâtiment, des sanitaires et douches (humains).</p> <p>Les effluents issus des fumières ainsi que les eaux noires des motor-homes rejoindront des citernes spécifiques. Après pompage, un traitement adapté à la nature des effluents sera employé (épandage agricole ou STEP).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors des compétitions, des déchets assimilables à des déchets domestiques seront produits (restes alimentaires des visiteurs et participants). Ces déchets seront collectés dans des contenants appropriés à la nature des déchets et mis à disposition des usagers sur une zone dédiée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet des Grands champs améliorera l'impact paysager du site de par la démarche du projet, le choix architectural des box et la plantation de haies d'essences locales. Rappelons que les haies arborées longeant la route d'Almenêches ne seront pas modifiées. De même, la haie bocagère existante, au sud du site, sera préservée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La réalisation des nouveaux boxes, en remplacement de ceux existant, s'accompagne d'un traitement paysager qualitatif (principe de cours avec carré de pelouse et arbres de haute tige).

La gestion envisagée des eaux pluviales et des eaux usées améliore la situation actuelle, avec la mise en oeuvre de filières de traitement spécifiques à la nature des différents effluents produits, avant rejet final des effluents ainsi traités vers le milieu naturel.

Les zones de stationnement dédiées aux véhicules des participants améliorera de fait la situation existante en termes d'accessibilité, d'insertion paysagère et de gestion des eaux par infiltration et non ruissellement comme aujourd'hui.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 : équipements actuels du site des Grands champs
annexe 8 : étude biodiversité
annexe 9 : étude zone humide

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



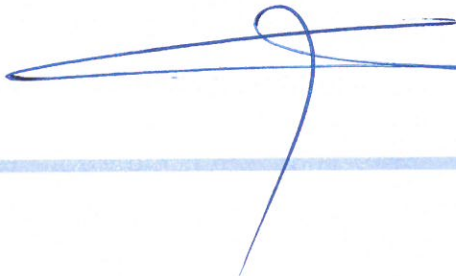
Fait à

Le Pin au Haras

le,

20/11/2020

Signature



**Sébastien LEROUX**  
Directeur Grand Projet  
Haras national du Pin